



VOTRE CONCIERGERIE D'ENTREPRISE



La **conciergerie** est un service qui s'adresse aux **salariés** des entreprises par l'intermédiaire de leur direction, du CE, des ressources Humaines.

Créée dans le contexte du réseau
« **Entreprises de Vannes et de sa région** »,
elle est gérée par la société **Bonao**.



Les **nouveaux services aux salariés** répondent à une mutation sociétale qui demande à l'entreprise de s'adapter à de nouvelles attentes et à de nouveaux modes de vie des salariés.

Dans une société où la **qualité de vie** est une valeur croissante et où la **frontière entre la vie professionnelle et la vie privée** est de plus en plus poreuse du fait du développement des outils de travail nomade, les salariés sont en quête de **solutions proposées** pour les aider à **gérer leurs temps de vie ...**

Les avantages directs des nouveaux services aux salariés :

- Augmenter la productivité des salariés en les délestant des contraintes de leur vie quotidienne, en limitant les coûts cachés liés au traitement des ces contraintes sur leur lieu de travail, et en les rendant plus disponibles et concentrés sur leurs missions professionnelles,
- Diminuer l'absentéisme et le stress au travail, avec les désorganisations du travail induites,
- Augmenter l'attractivité de l'entreprise pour le recrutement et conserver les meilleurs talents,
- Limiter le turn-over des plus compétents, grâce à la fidélisation,
- Favoriser la mobilité en accompagnant le changement (déménagement, vie administrative...), en limitant les contraintes dues à l'éloignement géographique (en particulier celles liées à l'expatriation).

Les avantages indirects des nouveaux services aux salariés :

- Se doter d'une image moderne et attractive, celle d'une entreprise soucieuse du bien-être de ses salariés, plus dynamique et plus proche des salariés, ce qui est de nature à diminuer les tensions sociales,
- Développer l'image de responsabilité sociale de l'entreprise et construire un outil de communication externe innovant (vers les futurs collaborateurs à forte valeur ajoutée, la presse et les collectivités locales...), se positionner comme un acteur à part entière d'attractivité du territoire.

Si les **contraintes de la vie quotidienne** parasitent la journée de travail, engendrent du **stress**, cela peut peser sur la **productivité des salariés**.

Répondre à ces attentes permet à l'entreprise de **conserver, attirer, impliquer et rendre plus disponibles et productifs ses équipes** en se dotant d'un **levier ressources humaines innovant** : au-delà des classiques compensations financières, d'autres pistes apparaissent et la notion de **services** fait alors partie des **avantages sociaux**.

Les **nouveaux services aux salariés** s'intègrent ainsi dans une **politique de ressources humaines innovante** de différenciation et d'implication des **Comités d'Entreprise**.

*Au delà de leur valeur pratique, ces services aux salariés innovants permettent à l'employeur de **valoriser une image d'employeur attractif et responsable**. C'est un outil RH, à destination des entreprises, pour les aider à **attirer, fidéliser** et **mobiliser** leurs collaborateurs et les **Comités d'Entreprise** sont le plus souvent partie prenante des projets, ce qui améliore le **dialogue social**.*

*C'est ainsi que le marché des **services aux salariés**, favorisé par des **mesures fiscales incitatives**, est en pleine expansion, et en particulier **les services de conciergerie, de crèche et de salles de sport d'entreprise**.*

L'évolution du contexte sociétal

*Pour les **jeunes générations**, le parcours individuel et privé supplante le collectif et favorise leur **volatilité professionnelle**, et particulièrement celle des meilleurs collaborateurs ... Ce **manque total de fidélité** toucherait plus du tiers des jeunes cadres quand leur **équilibre vie professionnelle/vie privée semble menacé**, et ceci devient ainsi un facteur central de leur réflexion.*

*Aussi, les **salariés talentueux**, de plus en plus soucieux de la **qualité de leur vie professionnelle** dans une optique de **développement personnel**, ont intérêt à être désormais considérés comme les **clients de l'entreprise** dont il faut **satisfaire** les besoins et les attentes.*

La fonction « **marketing RH** » tend ainsi à s'implanter depuis quelques années dans les entreprises et s'inscrit dans une tendance de notre société vers un individualisme croissant qui réclame de **reconnaître et prendre en compte les personnes dans leur singularité**, ce qui doit influencer les pratiques managériales pour impacter la **motivation au travail des salariés et leur fidélité**.

De ce fait, la **gestion de l'équilibre vie professionnelle/vie privée des salariés** est **un des facteurs clé de succès** du management RH et toutes les initiatives allant dans ce sens seront un **élément positif de gestion sociale**.

Un outil de gestion sociale innovant

Les **services aux salariés** procurés par les entreprises ne sont pas tous nouveaux, certains sont même très anciens, comme les **logements pour les travailleurs**, les **transports de ramassage**, et les **cantines**...

D'autres sont récents, du moins en France, car déjà bien implantés dans le monde anglo-saxon : ces **nouveaux services**, tels les **conciergeries**, les **crèches**, les **salles de sport d'entreprise** sont un **nouveau levier de management** pour améliorer la **qualité de vie** et le **climat social au sein de l'entreprise** entraînant meilleures fidélisation, implication et **productivité des salariés**.

Les **atouts de cette politique RH** de mise en œuvre de nouveaux services aux salariés sur leur lieu de travail, proviennent de leur désir d'**améliorer leurs conditions de vie** en limitant les sources de stress, par exemple liées à la pression des obligations familiales : les actifs contraints par le rythme de la vie moderne ou, dans une très large majorité, le couple travaille tous les deux, sont souvent accaparés par leurs activités professionnelles, au détriment de leur vie personnelle, ce qui est facteur de stress et de démotivation.

Il y a des **avantages directs**, mais aussi **indirects** pour l'entreprise, et ceci pour un **coût modeste**, au minimum celui de l'abonnement à ces services, puisque la prestation elle-même, est facturée au salarié qui bénéficie par ailleurs d'incitations fiscales.

Les **conditions de réussite** passent par la **sensibilisation**, la **demande** et la **participation des salariés**, ce qui constitue un **levier essentiel pour la mise en œuvre de l'action**, conditionnée par la perception des avantages potentiels pour tous : l'offre de services sur le lieu de travail est ainsi un **projet collectif** qui contribue à une **meilleure cohésion sociale** au sein de l'entreprise, aboutissant par exemple, à proposer un guide des services accessibles aux salariés et à créer une rubrique « services » dans les livrets d'accueil.

Pour des **PME**, la **mutualisation de moyens inter-entreprises** sur une zone industrielle et commerciale, permet de mettre en place des **services accessibles financièrement** à l'ensemble des salariés et aux entreprises volontaires, en réalisant des économies d'échelle.

Les avantages fiscaux

Dans le cadre de la **Loi n°2005-841 du 26 juillet 2005**, les entreprises bénéficient d'un **crédit d'impôt de 25 %** des aides versées au titre du **financement des services aux salariés** et ces charges sont **déductibles de l'impôt sur les sociétés**.

Ce **crédit d'impôt sur les bénéfices d'un maximum de 500 000 €** par exercice prend en compte les dépenses effectuées par l'entreprise (à concurrence de 2 millions €), d'une part pour offrir à ses salariés des services sur leur lieu de travail (crèche d'entreprise, **services de conciergerie d'entreprise**), d'autre part la contribution versée par l'entreprise pour financer tout ou partie de la valeur des Chèques Emploi Services Universels préfinancés attribués à ses salariés.

Par ailleurs, les **aides versées par l'employeur pour le financement de services à la personne ne sont pas soumises aux cotisations sociales** (plafond annuel de 1830 euros par bénéficiaire).

Les services de conciergerie d'entreprise

La **conciergerie d'entreprise**, c'est la **prise en charge de tâches quotidiennes consommatrice de temps et d'énergie pour les salariés**, par un intervenant extérieur sur le lieu de travail.

Les **programmes de conciergerie d'entreprise** permettent de mettre à disposition dans l'entreprise des **concierges sur place ou accessibles via le téléphone ou Internet**, formés pour **dégager les salariés de leurs contraintes** et préoccupations quotidiennes et se décharger de certaines tâches domestiques, jugées souvent rébarbatives (pressing, travaux d'entretien à domicile, réparations des véhicules ou appareils ménagers, prestations administratives diverses...).

Plus de 30 % de la population active **aux États-Unis** a accès à **un service de conciergerie** organisé par leur entreprise contre environ **1% en France**, ce qui montre le considérable potentiel de croissance, et son impact possible de **développement de l'emploi local**.

Les **nouveaux services aux salariés** proposés dans le cadre d'une **conciergerie d'entreprise** concernent :

- **Les services à la personne** : soutien scolaire, garde d'enfants, aide à domicile pour personnes âgées, soins esthétiques, coiffure, massage, relaxation.
- **Les démarches administratives** : recherche de renseignements (juridiques, fiscaux ...), obtention de documents (visa, carte grise, ...), inscription dans les écoles, prise de rendez-vous.

- **Les services domestiques** : ménage, repassage, retouches, pressing, couture, jardinage...
- **Les services d'entretien et de réparations** : petits travaux (peinture, plomberie, électricité), lavage des voitures, porter et récupérer les véhicules au contrôle ou au garage, accueillir les réparateurs ou livreurs d'appareils ménagers, dépannage informatique...
- **Les courses alimentaires ou autres** (achat de produits de dépannage ou de cadeaux...)
- **Les soins aux animaux** pendant une absence, toilettage ...
- **Gestion de l'événementiel** : réceptions, soirées, repas et animations, livraison de fleurs, ...

- **Organisation de loisirs** : réservation de billets de spectacle, de places au restaurant ou de chambres d'hôtels, de voiture de location, de voyages...
- **Les services aux impatriés** : aide au déménagement, recherche de logement ou biens immobiliers, d'associations sportives ou culturelles, d'établissements scolaires.

Tous ces services font l'objet d'un travail en amont sur la **qualité des prestations proposées** et sur des **prix négociés généralement attractifs**, en tout cas sans les exagérations fréquentes chez certains prestataires démarchés individuellement.

L'entreprise donne un **accès gratuit au programme à ces salariés** : pas d'abonnement ou de cotisation, le salarié ne paie que la prestation finale (place de spectacle, heure de ménage,...), de plus il dispose d'un seul interlocuteur, une seule facture, un seul règlement.

Par ailleurs, le Code Général des Impôts institue une **réduction d'impôt ou un crédit d'impôt** égal à 50 % des dépenses effectuées en paiement de prestations réalisées par les organismes agréés.

Les dépenses sont **éligibles à cet avantage fiscal** dans la limite de 12 000 € par an et par foyer fiscal.

L'abonnement aux services est financé par l'entreprise, mais celle-ci peut aller plus loin et **offrir des chèques préfinancés de conciergerie** (CESU : Chèque emploi service universel) pour la **motivation de ses salariés**, tout en limitant le coût pour l'entreprise, du fait des avantages fiscaux.

Pour le salarié bénéficiaire de CESU préfinancés, la valeur des CESU qui lui ont été attribués (employeur ou du comité d'entreprise) n'est **pas soumise à l'impôt sur le revenu**, dans la limite d'un plafond de 1830 € par an.

Nos domaines d'interventions via notre réseau de partenaires

La conciergerie Bonao intervient à Vannes et dans les environs.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES
AGENCES DE VOYAGES ET ORGANISATION DE VOYAGES
AGENCES IMMOBILIÈRES
AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCES
AMÉNAGEMENT DE TERRASSES ET EXTÉRIEURS
ARCHITECTES
ARCHITECTES D'INTÉRIEUR
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE AUX PARTICULIERS
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE AUX ENTREPRISES
ASSISTANCE A LA VENTE DE MAISON ET HOME STAGING
ASSISTANT PERSONNEL
ATTACHE DE PRESSE
AQUABIKE
ATELIER CULINAIRES

AUTOMOBILES D'OCCASION (RECHERCHE)
AVOCAT
BALNEOTHERAPIE
BATEAUX (ÉCOLES)
BATEAUX (LOCATION)
BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL
BLANCHISSERIES POUR COLLECTIVITES
BUREAUX DE DESSINS EN BATIMENT
CANNAGE, REMPLAGE
CARROSSERIE ET PEINTURE AUTOMOBILE
CENTRES AUTOS, ENTRETIEN RAPIDE
CHAMBRES D'HOTES
CHASSEURS IMMOBILIERS

COACHING PERSONNEL
COACHING SPORTIF
COACHING JARDIN
CLOTURES ET BARRIERES
CLUBS DE FORME
COIFFEURS
COIFFEURS À DOMICILE
CONSEILS SUR LES LOGICIELS
CONSEILS SUR LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE
CONSEILS SUR LES RESEAUX SOCIAUX
CONSEILS DIVERS AUX PERSONNES
CONSEILS CONJUGAUX ET FAMILIAUX
CONSEILS EN ÉCONOMIE FAMILIALE
CONSEILS EN GESTION DE PATRIMOINE
CONSEILS EN IMAGE PERSONNELLE-RELOOKING
CONSEILS AUX ENTREPRISES
CONSTRUCTEURS DE MAISONS INDIVIDUELLES
CONSTRUCTIONS PREFABRIQUEES ET DEMONTABLES
CONTROLE TECHNIQUE DE VEHICULES
CORDONNERIES
COSTUMIERS : COSTUMES DE SCENE

COURS DE LANGUES
COURSIER EN SCOOTER
COURTIERS D'ASSURANCES
COURTIERS FINANCIERS
COURTIERS IMMOBILIER
COUTURE, RETOUCHES
CREATION DE SITES INTERNET

DEBLAIEMENTS, DEBARRAS, ORGANISATION DE LA MAISON
DECORATEURS
DECORATRICE
DEMARCHES ADMINISTRATIVES (PRESTATAIRES)
DÉMÉNAGEMENTS
DEMEMAGEMENTS (ORGANISATION)
DENTISTES
DEPANNAGE DE TELEVISION, VIDEO, HI-FI
DEPANNAGE ELECTRICITE
DEPANNAGE, ENTRETIEN DE CHAUFFAGE
DÉPANNAGE ET REMORQUAGE D'AUTOMOBILES
DESIGNERS
DIETETIQUE

DJ, ORGANISATION DE SOIRÉE
EBENISTERIES
ÉBÉNISTERIE D'ART, RESTAURATION DE MEUBLES
ECRIVAINS
ENTREPRENEURS ET PRODUCTEURS DE SPECTACLES
ENTREPRENEURS PAYSAGISTES
ENTREPRISES DE BATIMENT
ENTREPRISES DE CHARPENTES EN BOIS
ENTREPRISES DE MAÇONNERIE
ENTREPRISES DE MENUISERIE
ENTREPRISES DE NETTOYAGE
ENTREPRISES DE PEINTURE, DE REVETEMENTS
ENTREPRISES DE PLÂTRERIE
ENTREPRISES DE STAFF ET STUC
ENTREPRISES DE TERRASSEMENTS
ENTREPRISES D'ELAGAGE ET D'ABATTAGE
ENTREPRISES D'ELECTRICITE GENERALE
ENTREPRISES D'ÉTANCHÉITÉ
ETIOPATHE
EXPERTS EN ASSURANCES
EXPERTS EN AUTOMOBILES

EXPERTS EN IMMOBILIER
FERMETURES PORTAILS
FLEURISTES
FLOCAGE IMPRESSION TEXTILE
FOOT EN BULLE ET EVENEMENT LOISIRS SPORTIFS
FORMATION PROFESSIONNELLE
GARAGES D'AUTOMOBILES, REPARATION
GARDE D'ENFANTS
GARDE-MEUBLES
GESTION COMPTABLE
GÎTES RURAUX, CHAMBRES D'HÔTES
GRAPHISTES
GUIDES ET GUIDES-INTERPRETES DE TOURISME
GUIDE DE REDUCTION
HOME ORGANIZER
HUISSIERS DE JUSTICE

INFOGRAPHISTE
IMPRIMERIES, TRAVAUX GRAPHIQUES
INFORMATIQUE : DEPANNAGE, MAINTENANCE
INFORMATIQUE : VENTE MATERIEL, CONSOMMABLES

INSTITUTS DE BEAUTE

KINESITHERAPEUTES

LAVAGE, NETTOYAGE DE VÉHICULES

LEÇONS DE MUSIQUE ET CHANT

LECONS DE YOGA

LIVRAISONS À DOMICILE OU AU BUREAU

LOISIRS CRÉATIFS, TRAVAUX MANUELS

MAÎTRES D'OEUVRE EN BÂTIMENT

MANUCURES

MASSAGES

MÉDECINS

MEDIATEUR

MOBILIER ET AGENCEMENT INTÉRIEUR

OPTICIENS

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

OSTÉOPATHIE

PENSIONS POUR CHIENS, CHATS

PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE

PHOTOGRAPHES

PLAQUISTE

PLOMBIERS

PUBLICITÉ

POSE DE VITRERIE

POTERIE

PRESSINGS

PSYCHOTHERAPEUTES

PSYCHOPÉDAGOGUE

RAVALEMENT DE FACADES

RAVITAILLEMENT DE RÉSIDENCE SECONDAIRE

RECHERCHE DE FOURNISSEURS

RECHERCHE DE PRIX

RECHERCHE DE PRODUITS

REDACTION WEB

REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

RELAXATION

RÉNOVATION IMMOBILIÈRE

REPRODUCTION DE CLES

RESIDENCES DE TOURISME, RESIDENCES HOTELIERES
RESTAURANT (RESERVATION)
SALLES ET LECONS DE GYMNASTIQUE
SERRURERIE, MÉTALLERIE
SÉCURITÉ
SERVICES À DOMICILE POUR PERSONNES ÂGÉES
SERVICES A DOMICILE (TOUT TYPE)
SERVICE DE COURSES ALIMENTAIRES
SERVICES DE MENAGE
SERVICES DE SECRETARIAT
SERVICES POUR ANIMAUX
SHOPPING (ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS)
SHIPPING POUR TOURISTES
SONORISATION, ÉCLAIRAGE
SOPHROLOGIE
SORTIE ET LOISIRS ENFANTS
SOUTIEN SCOLAIRE

TAPISSIERS ET TAPISSIERS-DECORATEURS
TAXIS
TELEPHONIE REPARATION

TERRAINS ET LECONS DE GOLF
TOILETTAGE DE CHIENS ET CHATS
TOURISME : SITES, CIRCUITS ET CURIOSITES
TRANSPORT
TRANSPORT EN HELICOPTERE
TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT
TRAVAUX DE JARDINAGE
TRAVAUX DE RAVALEMENT
TROMPE L'OEIL, FRESQUES MURALES

VENTE, MONTAGE DE PNEUS
VETERINAIRES
VIDEO PROFESSIONNELLE
VOLETS ROULANTS
VTC

YOGA

WEDDING PLANNER ORGANISATION DE MARIAGES

Parmi les **activités** citées précédemment, certaines ouvrent droit à des **avantages fiscaux et sociaux** dans le cadre du service à la personne et peuvent être **prises en charge, intégralement ou partiellement par l'employeur** (Chèques Emploi Services Universels préfinancés attribués à ses salariés).

**A - Activités entrant dans le champ des activités de services à la personne
Sous réserve de déclaration SAP du prestataire**

*Entretien de la maison,
Petit travaux de jardinage,
Travaux de petit bricolage,
Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile,
Soutien scolaire ou cours à domicile,
Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes,*

*Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses),
Livraison de repas à domicile,
Livraison de courses à domicile,
Collecte et livraison à domicile de linge repassé, Assistance informatique à domicile,
Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes,
Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile,
Assistance administrative à domicile,
Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements,
Téléassistance et Visio assistance,
Interprète en langue des signes, technicien de l'écrit et codeur en langage parlé
complété,
Prestation du véhicule de conduite personnel des personnes qui présente une invalidité
temporaire,*

*Accompagnement des personnes qui présentent une invalidité temporaire en dehors de leur domicile,
Assistance aux personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion des soins relevant d'actes médicaux,
Coordination et délivrance des services.*

Sous réserve d'agrément SAP du prestataire :

*Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à leur domicile,
Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives,*

Accompagnement des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

B - Un avantage pour les particuliers :

1 : *Crédit d'impôt sur le revenu égal à 50 % des dépenses engagées*

<https://www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne/fiscalite-avantages-fiscaux-et-sociaux-des-services-a-la-personne>

C - Cinq avantages pour les entreprises :

1 : *25% de crédit d'impôts sur les bénéfices*

2 : *Exonération des charges sociales sur les montants financés.*

L'aide financière du comité d'entreprise et celle de l'entreprise versées en faveur des salariés n'ont pas le caractère de rémunération au sens des articles L. 242-1 du code de la sécurité sociale et L. 741-10 du code rural et de la pêche maritime ainsi que pour l'application de la législation du travail, lorsque ces aides sont destinées soit à faciliter l'accès des services aux salariés, notamment concernant les activités entrant dans le champ des services à la personne.

3 : *L'aide financière versée par l'employeur ou le comité d'entreprise en faveur des salariés pour financer des services à la personne (article 81-37 du CGI) n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu pour les salariés.*

Source : Crédit d'impôt famille - Service-public-pro.fr (Le site officiel de l'administration Française)

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31922>

Source : Code du travail :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006189977&cidTexte=LEGITEXT000006072050>

Source : Code général des Impôts :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006179634&cidTexte=LEGITEXT000006069577>

4 : *Eligibilité au crédit d'impôt de la conciergerie d'entreprise sur les services à la personne*

Source : Bulletin officiel des finances publiques - Date de publication 01/03/2017 - permalien : <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6474-PGP.html?identifiant=BOI-BIC-RICI-10-130-10-20170301>

580 : Sont éligibles au crédit d'impôt pour l'entreprise les dépenses qu'elle engage au titre de l'aide financière mentionnée à l'article L. 7233-4 du code du travail et à l'article L. 7233-5 du code du travail, c'est-à-dire l'aide financière du comité d'entreprise et celle de l'entreprise versée en faveur des salariés et destinée soit à faciliter l'accès des services aux salariés, soit à financer des activités entrant dans le champ des services à la personne ;

590 : Par ailleurs, il est admis que le financement par une entreprise de services de conciergerie d'entreprises ainsi que la cotisation versée par une entreprise à une entreprise de conciergerie constituent des dépenses engagées au titre de l'aide financière citée au II-B § 580.

600 : Toutefois, seul le financement de dépenses de conciergerie relatives à des prestations qualifiables de services à la personne et qui sont donc susceptibles d'être financées par le chèque emploi service universel (CESU) sont éligibles au crédit d'impôt.

5 : Charge déductible

Les montants financés sont une charge déductible pour l'entreprise, cette charge vient minorer le résultat de l'entreprise.

Tableau de fonctionnement (CESU PRÉFINANCÉ) Services à la personne

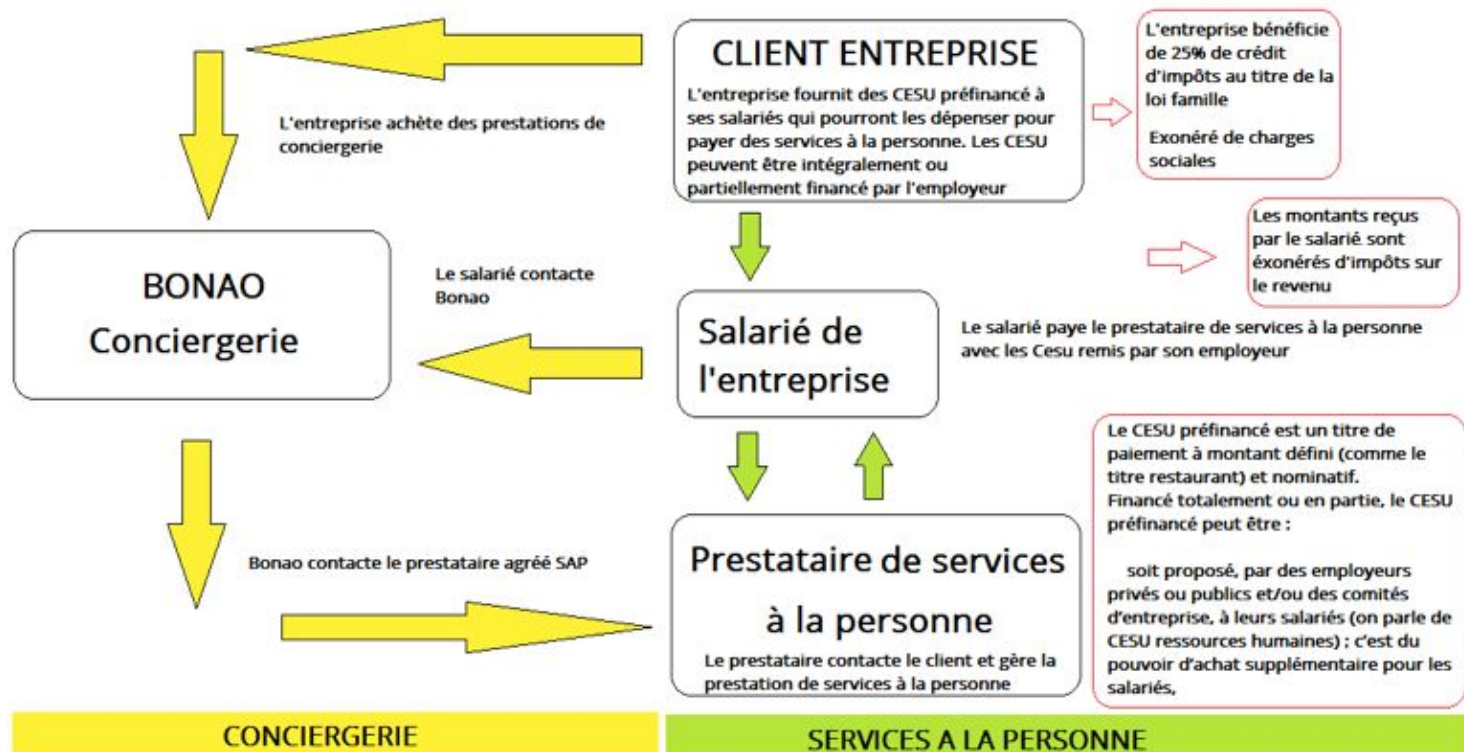
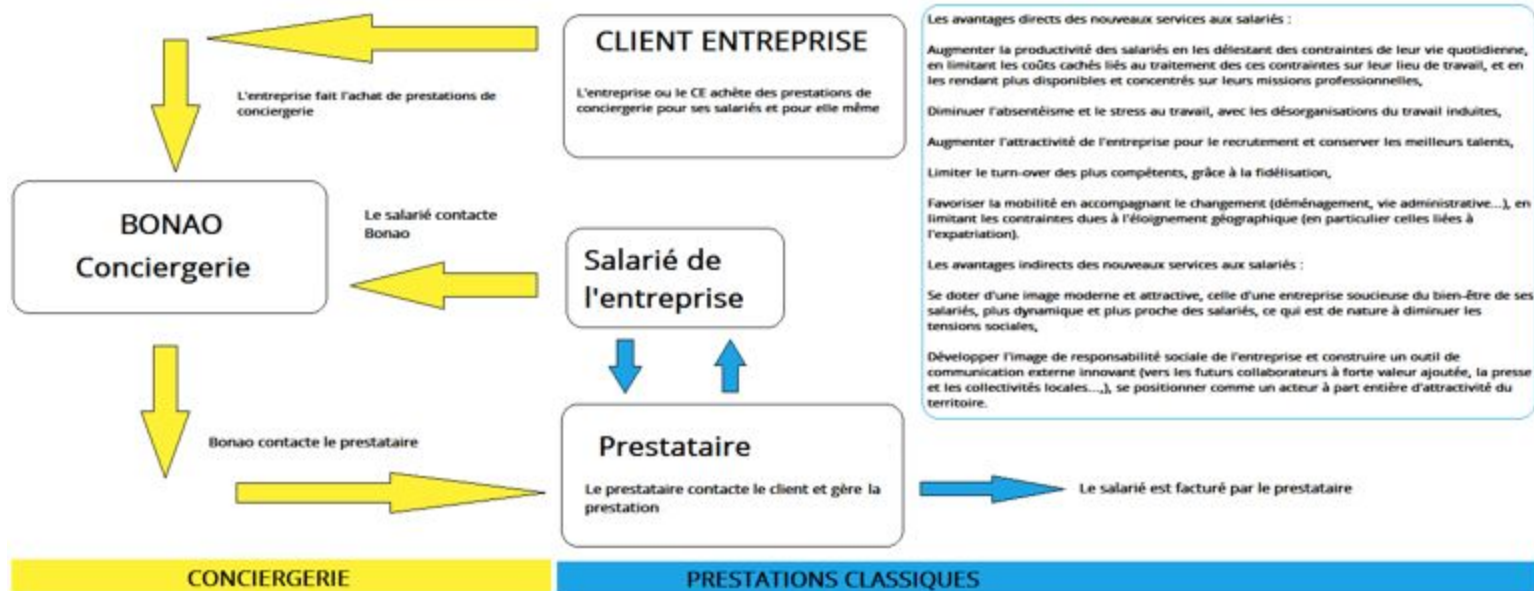


Tableau de fonctionnement (Hors services à la personne)



La conciergerie, un abonnement annuel avec un paiement mensuel de 29 € TTC/personne.

*Vous pouvez **bénéficier** de **2 mois gratuits** pour un paiement en 1 fois.*

*Suivant le nombre de salariés, **votre structure**, peut bénéficier de remises dégressives.*

Tarifs hors permanences en entreprises et prestations externes dont TVA 20%.

Paul s'est retrouvé à devoir **gérer seul toutes les tâches de la maison** et s'occuper des **enfants**, en plus de sa **vie professionnelle**. " *Je travaille, j'ai des enfants, je tiens la maison, je gère les comptes, le frigo, le planning garderie, celui des sorties, les réservations des vacances... avant d'avoir recours à la conciergerie, j'avais le sentiment de devoir **penser à tout** et de **manquer de temps pour moi**.*"

Alice, maman d'une **petite fille de trois ans et demi**, attendait son **deuxième enfant**, son **compagnon partait régulièrement** en déplacement professionnel., "En plus de mon travail, je gère le quotidien, la maison, la nourriture, le linge, le repassage, la garderie sans oublier les imprévus...sans l'aide de la conciergerie, cela n'aurait **pas été possible**"

Contactez nous !

Prestations de la conciergerie détaillées sur le site internet

www.bonao.fr

Contact : BONAO - ERIC GANZIN 06 37 49 38 31

[*conciergerie@bonao.fr*](mailto:conciergerie@bonao.fr)

ENTREPRISES DE VANNES ET DE SA RÉGION – BONAO - S.A.S. à capital variable de 11.000.00 €
10, rue du roi Arthur 56000 VANNES

RCS Vannes B Siret 804 392 355 00017 Code APE 4791A N° TVA intracommunautaire FR 19 804392355

Qui va **s'occuper**
de mon tigre pendant
mon absence ?



Qui peut **m'aider**
à comprendre toute
cette paperasse ?



Qui peut **nous trouver**
un moyen de transport
plus confortable ?



Qui peut **nous trouver**
la maison de nos rêves ?



Qui peut **organiser**
mes vacances
pendant que
je travaille ?



Qui peut **me donner**
un **coup de main**
pour mes travaux ?



Qui va **nous livrer**
le dîner si la recette
est ratée ?



Qui peut **aller chercher**
nos petits-enfants à la gare
si on est occupé ?



Qui peut **m'aider**
à régler un conflit
avec mon insupportable
voisin ?

